

**ARRETE** N° 160/16 MINESEC/SG/DESG/DESTP//DEN/BNCEP/CS2 du 12 AOUT 2016  
portant fermeture de certains établissements scolaires privés pour le compte de la rentrée  
scolaire 2016/2017 pour violation des formalités légales de création et d'ouverture.

## LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;

Vu le décret n° 2011/408 du décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n°2008/3043/PM di 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;

Vu le rapport de la mission conjointe d'examen et de clarification de la situation administrative de certains établissements privés présumés clandestins pour le compte de l'année scolaire 2016/2017 ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont fermés, à compter de la date de signature du présent Arrêté, pour violation des formalités légales de création et d'ouverture, les établissements scolaires ou de formation privés d'Enseignement Secondaire ci-après désignés :

#### ❖ REGION DU CENTRE

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements
1	INSTITUT MBOUGANG PASCAL (Nkozoa)	Mefou et Afamba	Soa
2	COLLEGE NOTRE DAME DE LA PAIX (Mfou)		Mfou
3	ISDIG MUSTARD SEED ANGLO-SAXON COLLEGE (Mballa II)	Mfoundi	Yaoundé 1
4	COLLEGE AHDJOU (Elig Edjoa)		Yaoundé 3
5	COLLEGE PRIVE BENOUE		Yaoundé 3
6	REDEMPTION BILINGUAL COLLEGE (Carrière)		Yaoundé 4
7	COLLÈGE ROI SALOMON (Efoulan)		Yaoundé 5
8	COLLÈGE BILINGUE "SERGE ET LES ANGES"		Yaoundé 6
9	BEPRU SCHOOL (Nkomo)		
10	COLLÈGE CHANTAL (EKOUNOU)		
11	THE SUPREME (Nkolmeseng)	Mfoundi	Yaoundé 5
12	MARIO EVENING SCHOOL (Simbock)		Yaoundé 6
13	ROYAL COLLEGE OF TECHNOLOGY (ROCOTECH à Obili)		
14	PERYSETUAL AND COMPREHENSIVE COLLEGE	Nyong et So'o	Mbalmayo

## ❖ REGION DE L'EST

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements
15	COLLÈGE PRIVE EUGENE EKANGA (Nguelemendouka)	Haut-Nyong	Nguelemendouka
16	COLLÈGE PRIVE LAIC L'EXCELLENCE (Abong-Mbang)		
17	COLLÈGE PROTESTANT (Garoua Boulai)	Lom ey Djerem	Garoua Boulai

## ❖ REGION DU LITTORAL

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	
18	COLLÈGE ST FRANCOIS de Kolla	Moungo	Manjo	
19	OXFORD BILINGUAL ACADEMY DE MANJO			
20	COLLEGE POLYVALENT BILINGUE ST LUC de Penja		Njombe Penja	
21	EVANGEL BILINGUAL SECONDARY SCHOOL KOTTO			
22	EXCELLENCE BILINGUAL EDUCATIONAL COMPLEX LOTTO			
23	WISDOM BILINGUAL COMPLEX			
24	COLLÈGE ST JOSEPH DE KOTTO			
25	SENSEMAN INTERNATIONAL BILINGUAL COLLEGE			
26	WISDOM ENGLISH			
27	FULL GOSPEL SECONDARY SCHOOL			
28	MANDELA COMPREHENSIVE COLLEGE			Souza
29	STAFF COLLEGE		Wouri	Douala 3
30	COLLÈGE LA SILOE			
31	COLLÈGE IMPERIAL LOZENA			
32	COLLÈGE LA METHODE			
33	COLLÈGE LES SIDI			
34	INSTITUT POLYVALENT LA PROSPERITE			
35	COLLÈGE LA VIGNE			Douala 5
36	COLLÈGE LE PRYTHANEE			
37	DAWN ENGLISH			
38	BRITISH ISLES (DOUALA V)			
39	COLLÈGE BILINGUE POLYVALENT ST PASCAL DE MABOMBE	Nkam	Nkondjock	

## ❖ REGION DU NORD-OUEST

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	
40	COMMUNITY SECONDARY SCHOOL SAKIR	Bui	Kumbo	
41	COMMUNITY SECONDARY SCHOOL KWANSO		Jakiri	
42	ST PATRICK COMPREHENSIVE COLLEGE OKU		Oku	
43	COMMUNITY SECONDARY SCHOOL MEMFU			Nkum
44	COMMUNITY SECONDARY SCHOOL			
45	KWANSONGDZEN	Bui	Nkum	
46	COMMUNITY SECONDARY SCHOOL TAKIJAH	Mezam	Santa	
47	MULTIPURPOSE HIGH SCHOOL SANTA			
48	SAINT JOHN COMPREHENSIVE ACADEMY			
49	ST ISIDORE HIGH SCHOOL (Ndop)	Ngoketunjia	Ndop	

❖ REGION DE L'OUEST

N°	Etablissements	Départements	Arrondissements
50	COL EVANGELIQUE POLYVALENT de Bamboue Bangang	bamboutos	Batcham
51	RAINBOW BILINGUAL COLLEGE (Dschang)	Menoua	Dschang

❖ REGION DU SUD

N°	Etablissements	Départements	Arrondissements
52	FULL GOSPEL BILINGUAL SECONDARY SCHOOL	Mvila	Ebolowa

❖ REGION DU SUD-OUEST

N°	Etablissements	Départements	Arrondissements
53	PRESBYTERIAN YOUTH CENTRE	Fako	Limbe
54	LIVE WORD INTERNATIONAL COLLEGE		Tiko
55	BERETON INTERTIONAL COMP. COLLEGE		
56	BANGEM ACADEMY EVENING SCHOOL	Kupe Manenguba	Bangem
57	AVE MARIA COLLEGE		
58	ROHI COMPREHENSIVE COLLEGE TOMBEL		
59	WORLD WIDE INTERNATIONAL MISSION COLLEGE		
60	INTEGRITY COMP. SECONDARY SCHOOL Ebonji		
61	ETAM COMPREHENSIVE SEC. SCHOOL Etam		
62	PRESBYTERIAN COMP. SEC. SCHOOL Bangem		Tombel
63	ALL SAINT COMP. SEC SCHOOL Bangem		
64	HARIBICOCOL EBONJI		
65	RECHFOND SEAT OF MERCY MANYEMEN		
66	ROYAL BILINGUALM COLLEGE Nguti	Manyu	Mamfe
67	SEARCH LIGHT SECONDARY SCHOOL		
68	SEARCH LIGHT SECONDARY SCHOOL	Meme	Kumba III
69	SEVENTH DAY ADVENTIST SECONDARY SCHOOL		Kumba
70	PSCC FIANGO		Konye
71	VISION SECONDARY SCHOOL		Mbongue
72	CHRIST THE KING SECONDARY SCHOOL		
73	APOSTOLIC SECONDARY SCHOOL		

**Article 2 :** Les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires et les Secrétaires à l'Education territorialement compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera./.

**Ampliations:**

- Cab/SEESEN;
- IGS/IGE;
- DECC-OBC-GCE BOARD;
- Gouverneurs concernés ;
- Préfets concernés ;
- SENAT ;
- Fondateurs intéressés ;
- Chrono/Archives.



*Jean Ernest Massona Ngalli Ribehé*

ARRETE N° 161/16 /MINESEC/SG/DESG/DESTP/DEN/BNCEP/CS2 du 12 AOUT 2016

portant fermeture de certains types d'Enseignement dans certains établissements scolaires privés pour le compte de la rentrée scolaire 2016/2017 pour violation des formalités légales de création et d'ouverture.

## LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;

Vu le décret n° 2011/408 du décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n°2008/3043/PM di 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;

Vu le rapport de la mission conjointe d'examen et de clarification de la situation administrative de certains établissements privés présumés clandestins pour le compte de l'année scolaire 2016/2017 ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont fermés, à compter de la date de signature du présent Arrêté, pour violation des formalités légales de création et d'ouverture, les établissements scolaires ou de formation privés d'Enseignement Secondaire ci-après désignés :

#### ❖ REGION DU CENTRE

N°	Etablissements	Département	Arrondissement	Type d'enseignement
1	INSTITUT MONSIEUR RENE GRAFIN	Mfoundi	Yaoundé 7	Enseignement Secondaire Général
2	GENIUS BILINGUAL ACADEMY			Enseignement Secondaire Général

**Article 2** : Le Délégué Régional des Enseignements Secondaires du Centre, le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Mfoundi et les Secrétaires à l'Education territorialement compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera./.

#### Ampliations:

- Cab/SEESEN;
- IGS/IGE;
- DECC-OBC-GCE BOARD;
- Gouverneur du Centre ;
- Préfet du Mfoundi ;
- SENAT ;
- Fondateurs intéressés ;
- Chrono/Archives.



*[Handwritten signature in blue ink]*  
*[Handwritten signature in red ink: Jean Ernest Massina Ngalle Bikié]*